



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 52030

Texte de la question

M. Yves Cochet attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille et à l'enfance sur les problèmes de mise en place de crèches d'entreprises. Afin de « faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale », elle a décidé le développement de différents modes de garde et la création d'« un fonds d'investissement en faveur des structures d'accueil de la petite enfance ». « Les crèches d'entreprises sont aussi éligibles à ce fonds dès lors qu'une partie de leur capacité d'accueil est destinée à d'autres que leurs salariés. » Cependant, dans la pratique, certaines associations rencontrent des difficultés pour faire aboutir des projets très intéressants. Par exemple, l'association Les P'tits Avions souhaite créer une maison de l'enfant sur le site de l'aéroport de Roissy, qui regroupe 550 entreprises et 55 000 employés, dont les horaires, souvent variables et décalés, rendent difficile l'organisation de la garde de leurs jeunes enfants. Cette association organise déjà des gardes à domicile, mais dans ce projet complémentaire elle proposera une crèche à plein temps ou à temps partiel, une halte-garderie et un SOS urgence pour répondre aux situations imprévisibles des métiers concernés. Ce projet, pourtant reconnu par M. Gayssot comme étant « particulièrement innovant et répondant à une approche citoyenne de l'entreprise », n'aboutit pas, faute de prise en compte par les deux principaux intéressés, Air France et ADP. En conséquence, il aimerait savoir quelles mesures elle envisage de prendre afin de faciliter la concrétisation de ce projet et, plus généralement, pour inciter les entreprises à prendre en compte les besoins de leur personnel.

Données clés

Auteur : [M. Yves Cochet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (7^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52030

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : famille, enfance et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2000, page 5732

Question retirée le : 20 août 2001 (Fin de mandat)